

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2018

Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures

Membres présents :

Mmes DECK Nathalie, GRUNENBERGER Laetitia, JEHL Nathalie, SIMLER Agnès et WEIXLER Colette (a reçu procuration de GROLLEMUND René)
MM CHASTE Bruno (a reçu procuration de SIMLER Etienne), HABERKORN Christophe, JAEGLER Patrice, OBERT Jean-Paul, SCHÖNSTEIN Laurent, SUTTER Thomas

Membre absent excusé et non représenté : ./.

Membres absents non excusés : ./.

Membre ayant donné procuration : MM GROLLEMUND René (a donné procuration à WEIXLER Colette) et SIMLER Etienne (a donné procuration à CHASTE Bruno)

Secrétaire de séance : Mr JAEGLER Patrice

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Travaux d'accessibilité et de rénovation de l'école et de la mairie
5. Urbanisme (déclarations préalables)
6. Syndicat du Parc à Grumes : modification des statuts
7. Divers

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur JAEGLER Patrice est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé par l'ensemble des membres présents.

3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Monsieur le Maire rend compte des informations ci-dessous :

- vente de fruits le 1^{er} août 2018. Des arbres fruitiers sont à remplacer. Une plantation de nouveaux arbres sera réalisée cet automne en association avec les membres de l'association foncière
- du 11 au 15 août : voyage à Seyches
- 24 août : rencontre avec Mr Baumann représentant de la Ligue d'Alsace de Football Association (LAFA) dans le cadre de la fin des travaux de construction des vestiaires. Des travaux d'aménagements extérieurs sont encore à réaliser (enrobés à l'arrière du terrain de football et aménagement autour du vestiaire). Un devis a été sollicité à l'entreprise EUROVIA qui s'élève à 8 328 € HT pour la mise en enrobés à l'arrière du terrain de football et à 11 655,50 € HT pour l'aménagement autour des vestiaires. Un autre devis a été sollicité par le Football Club de Grussenheim. Eu égard du coût, le conseil municipal décide la prise en charge par la commune de l'aménagement autour des vestiaires ; les autres travaux restant à la charge du FCG.
- 26 août : cérémonie au cimetière israélite
- 3 septembre : visite de rentrée au Collège de Fortschwihr
- 4 septembre : réunion du bureau du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)
- 5 septembre : réunion du SMICTOM (Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères)
- 6 septembre : réunion avec l'architecte et les bureaux d'études relative aux travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la mairie et de l'école
- 10 septembre : réunion du Syndicat d'Electricité de Gaz du Rhin

Mr le Maire présente les travaux réalisés durant l'été par l'ouvrier communal et Lucas Keusch, employé durant la période estivale.

Il indique également que la rentrée scolaire s'est bien déroulée.

4. TRAVAUX D'ACCESSIBILITE ET DE RENOVATION DE L'ECOLE ET DE LA MAIRIE

Suite à la réunion du 6 septembre, il est décidé de retenir :

Pour les économies possibles :

- la mise en place de vitrage contrôle solaire - façade Sud RDC (salle d'évolution)
- la mise en place de rideaux façade Nord Etage (Bibliothèque)
- la suppression partielle du Faux Plafond - préau entrée école

Pour les travaux complémentaires :

- les travaux d'isolation et de remplacement des fenêtres - demande Climaxion - Mairie existante.

Mr Thomas Sutter propose qu'un nom soit donné à l'école. Cette proposition sera soumise aux enseignants pour un éventuel choix du nom avec les enfants.

Il est également proposé la mise en place d'une deuxième avancée de toit sur la façade Sud de la mairie pour protéger les colombages. Aucun traitement de façades n'étant prévu, ce point sera revu ultérieurement.

5. URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

Le permis de construire concernant la rénovation et la mise en accessibilité de la mairie et de l'école a été déposé et transmis au service instructeur.

DECLARATION PREALABLE

Un avis favorable est émis aux déclarations de travaux déposées par :

- Stoehr Sébastien pour la mise en place d'une clôture
- Rohmer Jean-Pierre pour la mise en place d'un auvent

CERTIFICAT D'URBANISME

Aucune observation n'est émise au certificat d'urbanisme déposé par la SCP KNITTEL-GEISMAR-MATTIONI pour les parcelles sises section 29 n°293/118 et 296/118 d'une superficie totale de 7 ares 20.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Il est décidé de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune dans le cadre de la transaction des parcelles sises section 29 n° 293/118 et 296/118 d'une surface totale de 7 ares 20.

DENOMINATION DE RUE

Par douze voix pour et deux abstentions, il est décidé de nommer la voie desservant les propriétés de Streitmatter Thierry et Jaegler Matthieu "Horgartenweg".

6. SYNDICAT DU PARC A GRUMES : MODIFICATION DES STATUTS

Les statuts du syndicat du parc à grumes, créé en 2004, indiquent que ses missions sont les suivantes :

- débardage et transport du bois sur le parc, maîtrise d'ouvrage qui était déléguée à l'ONF
- commercialisation de tout le bois d'œuvre issu des forêts appartenant aux collectivités adhérentes.

Depuis la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (DTR), il n'est plus possible pour le SPAG de vendre du bois qui ne lui appartient pas. L'office national des forêts (ONF) s'est donc proposé de se substituer à lui dans l'exercice de cette mission. Dans cette hypothèse, les recettes des ventes de bois seraient donc directement reversées par l'ONF aux communes adhérentes. L'ONF poursuivrait également sa mission de maîtrise d'ouvrage pour l'achat mutualisé des prestations de travaux tels que débardage, transport et tri du bois sur le parc.

L'ONF s'est engagé à maintenir ses tarifs pour ce qui concerne les travaux (ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation depuis 2003) mais prélèvera en contrepartie des frais de gestion de 1% sur les recettes de vente de bois.

L'abandon de la dimension commerciale par le syndicat nécessite donc l'évolution des statuts pour en enlever les références à la commercialisation des produits et organiser l'appel de fonds permettant de couvrir les frais de gestion de bois mobilisés.

Les modifications sont les suivantes :

1) L'article 2 : « objet du syndicat » est modifié comme suit : « Le syndicat mixte a pour objet la mutualisation des opérations de débardage, transport et tri de tout ou partie du bois d'œuvre issu des forêts relevant du régime forestier appartenant aux propriétaires adhérents, en vue de son regroupement sur le parc à grumes. Il prend en charge l'ensemble des dépenses communes de débardage, transport et prestations annexes sur le parc permettant la commercialisation ultérieure des produits dans les meilleures conditions. ».

2) L'article 6 : « le bureau » est modifié comme suit : « Le comité syndical élit parmi les membres, un bureau composé d'un président, d'un vice-président et de deux autres membres.

Le bureau ainsi que les communes concernées sont informés chaque année par l'ONF des conditions et modalités de commercialisation des bois d'œuvre. Le président représente le comité et dirige le bureau. ».

3) L'article 10 est supprimé.

Le syndicat du parc à grumes a approuvé les modifications par délibérations du 11 juillet 2018. Conformément à l'article 11 des statuts actuels, les modifications doivent cependant être approuvées par au moins 2/3 des adhérents pour pouvoir entrer en vigueur.

Vu les statuts du syndicat,

Considérant les nouveaux statuts joints en annexe,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du syndicat du parc à grumes tels que joints en annexe.

7. DIVERS

- **Rambarde du "Schwartzbreckel"** : La rambarde du "Schwartzbreckel" a été endommagée et sera redressée dans les meilleurs délais.
- **Mobilier de la bibliothèque** : Suite au déménagement de la bibliothèque, Mr Jean-Claude Oberlé a sollicité des étagères supplémentaires pour la bibliothèque. Etant donné que la bibliothèque a été transférée provisoirement dans le local du Groupe de Jeunes durant les travaux, le conseil municipal propose de ne pas donner suite dans l'immédiat, mais, décidera de l'acquisition d'équipements complémentaires, si nécessaire, lors du déménagement de la bibliothèque dans ses nouveaux locaux.
- **Voie de la 2^{ème} D.B.** : Conjointement à chaque borne de Koufra, la Fondation Maréchal Leclerc de Hautecloque, propose un panneau générique (mis à disposition gratuitement par la Fondation) commun à toutes les bornes et un panneau spécifique (à la charge de la commune) venant illustrer les événements propres à la localité et à sa région. Le conseil municipal décide d'acquérir le panneau générique et charge Mr le Maire à l'effet de passer la commande auprès de la Fondation.
- **Zone artisanale** : Les travaux de finition de l'impasse du Moulin sont en cours. L'entreprise Eurovia, titulaire du marché, a effectué la mise à niveau des couvercles, tampon et bordures. Les travaux de pose de la deuxième couche d'enrobés sont prévus le 26 septembre 2018.
- **Projet de convention** : Le projet de convention entre la Commune, le Football Club de Grussenheim et les riverains du terrain de football est présenté.
- **Stationnement** : Des travaux de marquage de places de stationnement seront réalisés dans la rue de la paix prochainement. Des marquages seront également mis en place dans la grand'rue après les travaux de gravillonnage qui seront réalisés et financés par le Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.

- **Stationnement des bus** ; Le problème des stationnements des bus est à nouveau évoqué. Après discussion, il est décidé que tous les bus devront stationner route de Colmar sur les places de parking prévues à cet effet, et ce, de journée comme de nuit.
- **SMICTOM** : Le SMICTOM organise un week-end "Objectif Terre" les 28, 29 et 30 septembre prochains. Trois jours pour comprendre la vie du sol.
- **Antenne relais Orange** : le chargé de Projet, Mr ALEXANDRE de la société SPIE et un Responsable Territorial Orange organisent une permanence le lundi 17 septembre 2018 de 18 heures à 20 heures en mairie de Grussenheim.
- **Journée d'Octobre** : Les journées d'octobre se dérouleront du 4 au 14 octobre 2018 à Mulhouse
- **Foyer** : L'afficheur de décibels sera installé prochainement au Foyer.
- **Rue de l'école** : Compte-tenu des nombreux véhicules qui s'engagent à tort dans la rue de l'école, de nouvelles signalisations seront mises en place.
- **Vente de bois** : Une partie du bois stocké dans le jardin du presbytère sera mis en vente.
- **20^{ème} anniversaire des Amis d'Annette** : Une invitation est remise à tous les conseillers dans le cadre du 20^{ème} anniversaire de l'association Les Amis d'Annette de Rathsamhausen, baronne de Gérando, et du Vieux Grussenheim. Les festivités se dérouleront les 12 et 13 octobre prochains.
- **Fête de la Libération** : Dans le cadre du 75^{ème} anniversaire de la Libération en 2020, il a été évoqué le souhait de marquer par un évènement particulier, la traditionnelle journée de commémoration (l'organisation d'un concert de musique ou chorale militaire a été proposée). Ce point sera rediscuté.
- **Prochaine réunion** : La prochaine réunion du conseil municipal est fixé au mardi 16 octobre 2018 à 20 heures.

La séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire, Martin KLIPFEL